

Maurice Vaïsse

LES RELATIONS FRANCO-POLONAISES
ET LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT (1932—1934)

Les relations franco-polonaises connaissent dans la période de l'entre-deux-guerres des vicissitudes tout à fait remarquables. On passe brusquement de l'alliance la plus étroite au refroidissement le plus grave, et l'évolution n'est pas linéaire: elle connaît de la fin de la 1ère guerre mondiale au début de la seconde des dents de scie très marquées. La période de la Conférence du Désarmement (1932—1934) est assurément un moment-clé de ces relations. C'est le thème que je développerais avec comme problématique la question de savoir dans quelle mesure la conférence du désarmement a contribué à la détérioration des relations franco-polonaises.

Cette communication est fondée sur la documentation qui a servi à ma thèse de doctorat intitulée „La politique en matière de désarmement, 1930—1934”, soutenue en 1980 à la Sorbonne et publiée en 1981 sous le titre *Sécurité d'abord* aux Editions Pedone¹, des archives diplomatiques de la série SDN, qui ne sont pas ouvertes au public, et des articles parus depuis ma thèse, en particulier ceux du professeur Wandycz, de G. Soutou, de H. Rollet dans la „Revue d'Histoire Diplomatique”, ainsi que la contribution du professeur Wandycz intitulée „Poland between East and West”, les souvenirs de Charbonnières en poste à Londres, enfin l'article que j'ai écrit sur le Pacte à Quatre².

¹ M. Vaïsse, *Sécurité d'abord. La politique française en matière de désarmement 1930—1934*, Paris 1981, Pedone, 650 p.

² Articles de: P. Wandycz, *La Pologne face à la politique locarnienne de Briand*, „Revue d'Histoire Diplomatique” 1981, n° 2; P. Krüger, *La politique extérieure allemande et les relations franco-polonaise (1918—1932)*, *ibidem*, n° 3; G. H. Soutou, *L'alliance franco-polonaise (1925—1933) ou comment s'en débasser?*, *ibidem*, n° 4; P. Wandycz, [in:] *The origins of the Second World War Reconsidered*, ed. G. Martel, Allen and Unwin, New York 1986; G. de Charbonnières, *La plus évitable de toutes les guerres*, Albatros, Paris 1985; M. Vaïsse, *Henri de*

— On peut distinguer deux phases dans les relations franco-polonaises lors de la conférence du désarmement. A la veille de la conférence et jusqu'en juin 1932, les relations sont bonnes et confiantes. A partir de l'été 1932, elles se détériorent de plus en plus nettement, tout en connaissant des hauts et des bas.

I. DES RELATIONS CONFIANTEES DUES À UNE COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS

A la veille de la conférence, en 1931, la France et la Pologne ont les mêmes intérêts face aux revendications allemandes. L'Allemagne réclame en effet l'égalité des droits, et justifie cette revendication par deux arguments. D'une part, il est annoncé dans la partie V du traité de Versailles que le désarmement de l'Allemagne est le préalable au désarmement général; or les autres nations n'ont pas désarmé. L'Allemagne s'estime en droit de revendiquer soit le désarmement des autres, soit son propre réarmement. D'autre part, l'Allemagne justifie sa demande par son besoin de sécurité: elle s'estime encerclée par l'alliance franco-polonaise.

Face aux revendications allemandes, la France et la Pologne sont placées dans le même embarras; et d'une certaine façon, elles sont isolées, car les puissances anglo-saxonnes, l'Italie et même la Belgique, sont loin de partager la fermeté de la France et de la Pologne face à l'Allemagne. En outre, Français et Polonais sont chacun de leur côté confrontés à la réalité du réarmement de l'Allemagne. Leurs services de renseignements savent que les Allemands multiplient les manquements au traité³.

Dans cette très délicate conjoncture de l'année 1931, la France confronte son point de vue avec ses alliés de l'Est, la Petite Entente d'une part, la Pologne d'autre part. Le Quai d'Orsay et l'Etat-major auraient bien voulu étendre cette consultation à bien d'autres Etats. Ils estimaient que la conférence du désarmement serait une épreuve difficile, qu'il convenait de bien préparer. Les négociations avec les Anglo-Saxons, les Italiens, les Allemands échouent. On va à la conférence du désarmement comme à une ordalie. Du moins, la concertation franco-polonaise avant la conférence semble très sérieuse. Il reste trace de trois conversations entre Polonais et Français à des dates très rap-

Jouvenel, ambassadeur français à Rome, in Italia e Francia negli anni 1930, a cura di Enrico Serra e Jean-Baptiste Duroselle, Ipsi, Roma 1983.

³ Sur ce point, cf. la thèse de G. Castellan, La perception du réarmement de l'Allemagne par le 2ème Bureau français.

prochées, le 21 mai, le 25 juillet et en novembre 1931. Le 21 mai à Genève, entre les délégations polonaises (Sokal, général Kasprzycki, Komarnicki) et françaises (Massigli, colonel Lucien). Le but est la compréhension mutuelle des points de vue des deux pays et l'appui réciproque de la thèse pour la préparation de la conférence du désarmement. Sokal propose trois questions à étudier :

- les garanties de sécurité (désarmement moral et respect des traités),
- la participation des Soviets à la convention (les Polonais sont sceptiques à l'égard de tout engagement des Soviets),
- enfin l'attitude à adopter à l'égard de la thèse allemande.

Les positions française et polonaise ne semblent pas tout à fait concordantes. Les préoccupations polonaises apparaissent éloignées des vues françaises.

Nouvelle concertation le 25 juillet à Paris. Elle ne paraît pas avoir rapproché les points de vue. La différence essentielle entre l'attitude française et l'attitude polonaise est que celle-ci est beaucoup plus préoccupée du danger soviétique, alors que celle-là accorde surtout de l'intérêt aux manquements du Reich, aux clauses militaires du traité de Versailles. Les Polonais veulent au fond obtenir la réduction des armements soviétiques et conserver leur liberté. On constate tout de même la poursuite de la concertation.

Le chef du Service français de la SDN, René Massigli, fait en janvier 1932 une tournée dans les capitales européennes. Il rencontre Zaleski, le secrétaire général de la délégation polonaise, Komarnicki et quatre représentants de l'Etat-major polonais. Ils s'accordent sur la fidélité au projet de convention, mais ils ont quelques divergences; ainsi la Pologne ne veut pas se contenter d'un statu-quo, elle voudrait pouvoir accroître ses armements, car elle se sent menacée par ses deux voisins. Du côté français, on n'accorde pas une grande importance au désarmement moral. Massigli estime que les résultats pratiques sont très douteux. Cependant, les objections essentielles convergent vers des intérêts identiques: statu-quo territorial, maintien des traités.

Dans l'atmosphère très lourde d'ouverture de la conférence on envisage un ajournement et la délégation française se lance dans une grande opération de diversion diplomatique. C'est le Plan Tardieu, dont le souci tactique est de ne pas se trouver pris au dépourvu par l'évolution diplomatique. C'est une manoeuvre destinée à donner à la France le premier et le dernier mot. Le plan Tardieu propose :

- une mise à la disposition de la SDN de l'aéronautique civile de transport et de l'aviation de bombardement,
- une mise à la disposition de la SDN de certains matériels terrestres et navals,

- la création d'une force internationale,
- des mesures de protection des populations civiles,
- des conditions d'organisation de la paix.

Les autres puissances sont au pied du mur, car ou elles adoptent les propositions françaises ce qui semble impossible; ou elles refusent et la France aura alors beau jeu de se refuser à toute réduction des armements.

La Pologne fait partie des quelques pays (Petite Entente, Belgique, Portugal, Espagne, Finlande, pays baltes) qui manifestent de l'intérêt pour le plan Tardieu. Comme la France, ils insistent sur la liaison entre la sécurité et le désarmement et ils soutiennent le projet de convention comme base d'un accord de désarmement.

Dans le débat sur le désarmement qualitatif qui place la délégation française dans une situation très délicate, les délégués français reçoivent l'appui de la Pologne et de la Petite Entente, alors que ces pays, qui n'ont pas d'armes puissantes et coûteuses n'ont qu'avantage à l'abolition. Pour saborder le projet américain, Jean Paul-Boncour élabore un contre-projet selon lequel l'interdiction pure et simple de ces matériels n'atteindrait pas le but poursuivi et la seule mesure adéquate serait la mise de ces matériels à la disposition et sous le contrôle de la SDN. Le 19 avril 1932, Paul-Boncour s'entend avec les représentants de la Pologne et de la Petite Entente pour qu'ils prennent à leur compte le projet de résolution et le présentent comme un texte transactionnel qui consisterait à préconiser l'internationalisation des armes agressives plutôt que leur suppression et à renvoyer les aspects techniques de la question aux commissions techniques, ce qui est un stratagème procédurier. C'est au délégué roumain, Titulesco, que revient la tâche délicate de dire la préférence de quatorze délégations pour le système français d'internationalisation.

Ce compromis écarte tout danger et donne satisfaction à la délégation française, ce qui permet à Tardieu de dire: „Savez-vous après six mois de travail quelle a été leur conclusion? C'est que le caractère offensif de l'arme dépend de l'intention de celui qui l'emploie”.

II. LE REFROIDISSEMENT DES RELATIONS FRANCO-POLONAISES INTERVIENT DANS LE SECOND SEMESTRE DE 1932

IL EST DÛ SEMBLE-T-IL

À LA FOIS À DES QUESTIONS DE PERSONNE

ET À UNE CONJONCTURE DIPLOMATIQUE TRÈS DÉLICATE

Du côté polonais, on assiste au remplacement en novembre 1932 du Comte Zaleski par le colonel Beck, comme ministre des Affaires

étrangères de Pologne. Zaleski était francophile, Beck est beaucoup plus méfiant à l'égard de la France. En outre, Beck semble très réservé à l'égard de la SDN et de la diplomatie ouverte. Du côté français, les élections d'avril-mai 1932 amènent au pouvoir une majorité de Cartel des Gauches — Herriot, Paul-Boncour — l'opinion publique est très favorable aux réductions d'armements... Le journal radical „La République” est peu favorable à la Pologne.

Les circonstances ont joué aussi un rôle. Herriot est en butte à une pression diplomatique extrêmement forte à l'occasion des conférences de Lausanne et de Genève. Le 16 juin 1932, le chancelier allemand von Papen propose à Herriot en contrepartie de l'annulation des réparations un accord direct entre la France et l'Allemagne contre la Russie et des garanties politiques concernant les frontières orientales de l'Allemagne. Il parle d'alliance germano-franco-polonaise tendant à une conquête de l'Ukraine. Mais Herriot, partisan d'une entente avec l'URSS, se méfie et il préfère se réfugier dans l'entente franco-britannique. Et lorsque von Papen revient de Berlin à la fin du mois de juin, Herriot est très surpris de constater que von Papen demande l'annulation des réparations sans plus proposer de contrepartie politique.

La déclaration franco-britannique a une petite odeur de révision. Face à la proposition allemande du 29 août, les conseillers d'Herriot recommandent la fermeté, en particulier l'EMA qui a une politique systématique de refus de toute concession. C'est ce parti que choisit Herriot en misant sur la concertation dans le cadre de la SDN et la nouvelle entente franco-britannique. Il entreprend une vaste consultation diplomatique des capitales européennes (dont Varsovie) pour communiquer la note allemande et le sens de la réponse française (fin de non-recevoir à des négociations directes franco-allemandes).

La concertation avec Belgrade et Prague a de quoi satisfaire Herriot, assuré du concours le plus complet. Par contre, la réaction de Varsovie est ambiguë. Zaleski fait savoir que „naturellement le gouvernement polonais ne pourrait adopter à son égard une attitude purement négative si l'Allemagne continue de réclamer des modifications du traité de Versailles”. Dans ce cas, la Pologne serait fondée à revendiquer elle aussi. L'idée de Zaleski est de démontrer ainsi par l'absurde l'impossibilité d'entrer dans la voie où l'Allemagne veut entraîner la France. Cette déclaration a une valeur tactique qui peut fournir un argument pour répondre aux demandes allemandes. Elle n'en constitue pas moins une première différence sensible entre les positions française et polonaise.

Devant toutes ces pressions, on note au cours de l'été 1932 un alignement français sur la position britannique et un infléchissement

remarquable aussi à la teneur du plan constructif français, qui va si fort mécontenter les Polonais.

Toutefois la concertation franco-polonaise reste la règle comme le montre la réponse française aux ouvertures du gouvernement soviétique pour acheter en France du matériel de guerre en novembre 1932. S'agissant d'un investissement privé et libre, le gouvernement français croyait d'autant moins pouvoir s'y opposer, qu'en cas de refus, des firmes étrangères auraient pris la commande. Néanmoins, le gouvernement français prend la précaution de consulter le gouvernement polonais pour savoir s'il ne faisait pas d'objections. La réponse polonaise manque pour le moins de chaleur: „Il est à craindre que ces fournitures d'artillerie lourde, au moment où siège la Conférence du désarmement ne donnent lieu à des critiques et à des difficultés. D'autre part, les armements soviétiques ne cessent d'être l'objet de nos préoccupations. Il va de soi que le gouvernement français est à même d'apprécier et libre de décider". Or, au même moment, on assiste à la ratification du pacte polono-soviétique (27 novembre 1932).

Après avoir refusé à plusieurs reprises une discussion séparée des différentes puissances, Herriot et Paul-Boncour l'acceptent. Cette négociation aboutit à la déclaration du 11 décembre 1932 sur l'égalité des droits dans un régime qui comporterait pour toutes les nations la sécurité et la réaffirmation solennelle du non-recours à la force.

Cette déclaration qui va bien au delà du pacte Briand-Kellogg vise en particulier les situations dans le corridor polonais. Mais les Allemands la considèrent comme une réalité dynamique. La déclaration du 11 décembre 1932 semble ranger la France dans le camp de la révision des traités, dans le même temps où par son refus de payer l'échéance des dettes du 15 décembre 1932, la France paraît renier ses propres obligations juridiques et morales. Cela a de graves conséquences pour la position internationale de la France: deux piliers fondamentaux de la diplomatie française s'effondrent: le principe de l'égalité des puissances entre elles et le soutien de la France et des petites puissances. Le coup est sérieux et les réactions prévisibles des petites puissances ne se font pas attendre. Le 14 décembre, les représentants de la Pologne, de la Yougoslavie, de la Roumanie et de la Grèce marquent leur désapprobation concernant la procédure des entretiens à cinq.

Mais le problème de fond est plus redoutable encore: c'est celui de la révision des traités. Les manifestations en faveur de la révision des frontières germano-polonaises se multiplient. La Pologne critique l'accord du 11 décembre et demande que l'égalité des droits soit appliquée au problème des minorités. Enfin les accords du 11 décembre

représentent un changement essentiel dans la vie politique de l'Europe. Les grandes puissances imposent leur volonté aux Etats petits et moyens. La France est en train de perdre la considération de ceux qui avaient fait sa force depuis le traité de paix: les puissances européennes moyennes, nées du règlement de la guerre, qui savaient pouvoir compter sur la protection de la France. „La sécurité collective a vécu”⁴.

III. LA CRISE DE CONFIANCE FRANCO-POLONAISE NAÎT
 À LA FOIS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE
 À LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT
 ET DU COURANT REVISIONNISTE QUI SE MANIFESTE EN FRANCE
 À CE MOMENT-LÀ

Pour Hitler, arrivé au pouvoir le 30 janvier 1933, la négociation de Genève est „un ballet d'avant-scène chargé de dissimuler ce qui se passe en profondeur”, c'est-à-dire l'Umbau de la Reichswehr. En fait, l'obstruction allemande à la conférence du désarmement aboutit à plusieurs reprises à une impasse et à l'aggravation de la tension internationale. Dans cette conjoncture, l'attitude polonaise à la conférence du désarmement ne laisse pas d'être préoccupante pour la France. L'attitude polonaise se résume à peu de mots: pas de désarmement; pas d'accord; le traité de Versailles, même non appliqué, qu'on estime moins dangereux qu'une convention impliquant des concessions qui ne seront pas davantage respectées.

Désormais les positions française et polonaise sont divergentes, comme le montre l'attitude polonaise face au plan constructif.

Beck se rend à Genève en décembre 1932 pour suivre la question des minorités. A propos du désarmement, „il reconnut qu'il fallait aboutir, fût-ce au prix de quelques sacrifices, mais exprima le désir que les conversations à Cinq ne fussent pas reprises. Il ajouta que, ne se sentant pas lié par les décisions des Cinq, il était possible que pour ménager l'opinion polonaise, il dégageât sa responsabilité. A son avis, il serait préférable de conclure d'abord une convention restreinte. En aucun cas, on ne devrait laisser l'Allemagne posséder des matériels interdits par le traité de paix: si on l'autorisait à avoir dix canons lourds, on ne pourrait pas contrôler le surplus qu'elle ne manquerait pas de produire. Lui permettre de se constituer un outillage, c'était perdre la partie”. Les délégués français eurent l'impression que Beck se montrant compréhensif était prêt à les aider.

⁴ J.-B. Duroselle, *La décadence*, Imprimerie Nationale, Paris 1983, p. 57.

En janvier-février 1933, à Genève, après le départ de Beck, rappelé d'urgence dit-il à Varsovie, dans une réunion des délégués de la France, de la Petite Entente et de la Pologne, le délégué polonais fit connaître à la Commission Générale une déclaration précisant qu'en présence des réticences de puissances importantes, il était difficile d'espérer la mise en application immédiate du plan français, et que son gouvernement préconisait un accord très limité et purement technique. Ce programme modeste sans doute aurait le mérite d'être rapidement appliqué. Les autres délégués dirent que cette initiative jetterait le désarroi dans la conférence. Face au comte Raczynski qui ébranlé, téléphone à Varsovie, Beck maintint ses instructions; et la déclaration polonaise fut faite.

Cette attitude polonaise est préoccupante pour la France; en fait elle révèle une grave crise de confiance qui débouche sur le pacte de non-agression germano-polonais du 26 janvier 1934.

Le 10 février 1933, Girsu le ministre de Tchécoslovaquie se demande si la déclaration polonaise à la Commission Générale n'est pas due pour une part au désir de rahauser à Genève le prestige de la Pologne. „On est très jaloux ici du rôle joué par Beck. C'est pour essayer de le contrebalancer que, prétend Girsu, le gouvernement polonais a pris diverses initiatives telles que la proposition du désarmement moral”.

Quelques jours après l'éclat polonais à Genève, Beck déclare le 15 février 1933 à la Commission des Affaires étrangères de la Diète: „Notre attitude à l'égard de l'Allemagne sera exactement pareille à l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la Pologne. Les choses dépendent donc davantage de Berlin que de Varsovie”.

L'attitude française est très dure: Paul-Boncour n'a pas de mot assez fort pour fustiger „l'action dissidente de la Pologne”. Il estime qu'„au point de vue tactique, c'est une faute grave”, „quant au fond de la question, le gouvernement polonais n'avait jamais laissé douter de son entière solidarité”.

Paul-Boncour demanda à Laroche de marquer la surprise et le regret concernant la déclaration de Raczyński. Les Polonais croient qu'il est possible de maintenir sans gros efforts et sans sacrifices importants le Reich dans le cadre du traité de Versailles. La Pologne a refusé son adhésion à la thèse soutenue par la France, elle a formulé des propositions susceptibles de nuire au succès du plan français.

L'ambassadeur français, Jules Laroche, chargé de faire les représentations nécessaires, voit le 9 février et le 6 mars Beck, qui s'attache à minimiser la querelle et à protester de la bonne foi polonaise. Il apporte des arguments très forts: la France n'a pas consulté la Pologne au cours de l'élaboration de son plan, qui ne cadre pas avec les idées

du maréchal Piłsudski; l'exclusion de la Pologne des conversations à Cinq en décembre 1932 peut lui faire redouter le pire. Mais Beck va plus loin. Il regrette une évolution regrettable des esprits en France, dans le public, comme dans les milieux gouvernementaux concernant la révision des frontières.

Comme on assiste au même moment à une campagne de la presse polonaise contre la France qui s'alimente des insinuations concernant la fameuse rencontre franco-allemande de janvier 1933, Laroche s'en plaint à Beck en lui demandant s'il faut y voir une campagne télé-guidée par le gouvernement, et le symptôme d'un certain détachement de la part du gouvernement polonais à l'égard de la France. En 1933, la France perd l'initiative sur le plan diplomatique. Les initiatives britannique et italienne mettent la France en difficulté et elles exacerbent un peu plus les contradictions de la politique française.

Le plan MacDonald est un véritable défi à la politique traditionnelle de la France. C'est un défi militaire car le plan aboutirait à augmenter les armements de l'Allemagne et à diminuer ceux de la France tout en n'apportant aucune sécurité supplémentaire. Or s'opposer au plan MacDonald, c'est s'aliéner la Grande-Bretagne.

La proposition italienne de Pacte à Quatre est un défi diplomatique, car elle aboutirait à instaurer un directoire de quatre puissances en Europe à la révision des clauses territoriales des traités au réarmement de l'Allemagne.

D'un côté, la France ne peut pas ne pas prêter attention à cette proposition approuvée par les Anglais pour ne pas rejeter l'Italie dans les bras de l'Allemagne. De l'autre, la France ne peut consentir à une opération qui achèverait de la déconsidérer aux yeux de ses alliés les plus fidèles et qui par le réarmement de l'Allemagne ferait basculer l'équilibre des forces en Europe.

La proposition de Mussolini va à l'encontre de tous les principes de la politique extérieure française: attachement à la SDN, et au principe d'égalité des puissances, maintien du statu quo européen, priorité de la sécurité sur le désarmement. Elle soulève d'ailleurs une tempête de protestations chez les alliés de la France et une violente réaction de la Pologne. Le 28 mars, Beck prévient Laroche que la Pologne est prête à se retirer de la SDN et assurer seule sa défense nationale. Le 5 avril, il reprend le même thème: refus de tout directoire des grandes puissances, retrait éventuel de la Pologne de la SDN et défense nationale éventuellement par une guerre préventive: „Si l'Etat de sa propre initiative ou avec l'autorisation d'autres puissances veut s'emparer d'un seul 2m du territoire polonais, la Pologne se défendra et

la parole sera au canon". De fait, on assiste alors au rapprochement de la Pologne avec la Petite Entente et avec l'URSS.

Incapable de refuser complètement le plan MacDonald et le pacte à Quatre, la politique extérieure française explore différentes voies pour sortir de son isolement et isoler l'Allemagne à son tour. Mais elle est trop velléitaire pour mener une véritable révolution diplomatique. On assiste donc à une paralysie de la politique extérieure française qui repousse à la fois l'entente directe avec l'Allemagne et la guerre préventive tout en n'écartant au fond ni l'une ni l'autre.

Pour ce qui est de la guerre préventive, ni les Français, ni les Polonais ne semblent avoir considéré sérieusement une telle entreprise. Les bruits paraissent avoir été lancés par Pilsudski pour inciter Hitler à en venir à un arrangement avec la Pologne. Tout en voyant toujours en l'Allemagne un danger pour la Pologne, Pilsudski et Beck estiment que faute d'une guerre préventive, un arrangement momentané est possible entre les deux pays. Il s'agit de donner un avertissement à Hitler (dans ses *Souvenirs*, Beck relate l'évènement en utilisant trois fois en trois pages le terme avertissement), tout en lui faisant savoir que le choix dépend de lui. C'est une véritable stratégie qui consiste à montrer la force et la vigueur de sa politique, sans pour autant provoquer un conflit avec l'Allemagne, mais dans le but de la sonder. Du côté français, c'est une simple velléité tactique. La France n'est pas prête à faire la guerre. Des actions comme la réoccupation de la zone de Mayence nécessiteraient deux choses: le rappel des disponibles, mesure impopulaire; la coopération d'armées alliées: forces belges et britanniques, qui est hypothétique.

La France prend de grandes précautions dans la négociation du pacte à Quatre. La consultation des Alliés apaise les Etats de la Petite Entente mais la Pologne demeure mécontente. La diplomatie polonaise maintient en effet ses réserves. En somme, c'est „le *fare da sè* du gouvernement polonais" dit Laroche. La mauvaise humeur polonaise est dûe au fait qu'elle n'accepte pas d'être mise à l'écart d'un directoire des quatre grandes puissances européennes.

Quant au plan MacDonald, là aussi, les attitudes française et polonaise vont être divergentes. La France est contrainte à trouver un compromis avec la Grande-Bretagne. La Pologne n'a pas le même impératif. Le stratègème mis au point par la délégation française pour retarder l'application du plan MacDonald, tout en ayant l'air de l'accepter, est le système du contrôle.

La visite de Beck à Paris en septembre aboutit à un resserrement provisoire de l'alliance franco-polonaise. La cordialité de l'accueil est marquée par la déclaration de Joseph Paul-Boncour: „La collaboration

étroite avec la Pologne n'est nullement pour la France un monument historique qui lui est légué par les générations précédentes. C'est une nécessité démographique, vitale [...]. Dans ces moments importants, les deux nations doivent suivre la même voie. Cela est nécessaire, inévitable". Les conversations franco-polonaises permettent d'aboutir à un accord partiel. La Pologne soutient la position de la France en matière de contrôle. En revanche, elle est défavorable à l'idée d'une armée de milice qui désorganiserait l'armée polonaise. Beck considère qu'il vaut mieux rester dans le système existant et qu'il ne faut pas se faire d'illusion sur ce qu'on peut obtenir de l'Allemagne. Massigli commente: „On préfère à Varsovie un traité non observé à un régime différent de celui de Versailles et qui serait effectivement appliqué". Les contraintes géopolitiques interdisent à la Pologne d'aliéner sa liberté d'action, et mènent tout droit à la déclaration germano-polonaise de non-agression du 26 janvier 1934, qui se solde par un refroidissement des relations franco-polonaises.

En conclusion, c'est la déclaration du 11 décembre 1932, accordant le principe de l'égalité des droits à l'Allemagne qui déclenche le processus de remise en cause de l'alliance privilégiée franco-polonaise. D'une part, les grandes puissances n'ont pas hésité à prendre une décision dont les répercussions s'étendent à toute l'Europe. D'autre part, le traité de Versailles est touché dans une disposition essentielle. Or la Pologne est directement menacée par cette concession à l'Allemagne dont la France, garante des nouvelles nations et des traités de paix, est en partie responsable. L'année 1933 ne fait que confirmer l'absence de réaction française face au réarmement allemand, et la politique française et polonaise en matière de désarmement, qui étaient étroitement solidaires, deviennent divergentes. A l'encontre de la Pologne qui ne veut pas entendre parler de désarmement, la France s'engage au moins en apparence dans la réduction des armements. A la différence de Paul-Boncour, qui cherche à renouer la négociation dans „le giron de la SDN", Beck considère que le retrait de l'Allemagne de la conférence du désarmement signifie une rupture définitive avec le système de la SDN. Avec Paul-Boncour, comme ministre des Affaires étrangères, la France se cramponne à la SDN, qu'elle considère toujours comme le centre de la politique internationale. Les contacts germano-polonais de novembre 1933 suivis par la déclaration germano-polonaise du 26 janvier 1934 sont de sérieux coups de semonce pour la diplomatie française, car elle desserre la ceinture d'alliances nouée autour de l'Allemagne. Ce revirement politique s'explique par des raisons psychologiques:

— le ressentiment éprouvé par Varsovie à l'égard du révisionnisme français;

— peut-être aussi une erreur de perspective du gouvernement polonais selon lequel Hitler n'est pas un Prussien; il s'intéresse plus au sud, à l'Anschluss qu'à l'est et à la Pologne;

— la cause immédiate et déterminante de l'affaire du 26 janvier est la question du désarmement; c'est l'opinion de Laroche, selon lequel la question du désarmement est la raison principale du revirement polonais, „alors qu'on ne veut pas désarmer et que l'on voudrait que nous ne désarmions pas”.

Qu'a fait le Quai d'Orsay pour éviter le rapprochement germano-polonais? Rien, malgré les observations de Laroche qui essaie de faire comprendre la nécessité d'une action diplomatique. A plusieurs reprises, il avertit que la Pologne ne se déroberait pas à des ouvertures qui lui seraient faites par l'Allemagne. Un mois plus tard, le 12 décembre 1933, Laroche se fait plus précis: „Aussi longtemps que nous estimerons que l'alliance avec la Pologne est une garantie nécessaire de notre sécurité et de paix générale, il faut donner à ce pays le sentiment très net que nous sommes à ses côtés”.

Le Quai d'Orsay laisse faire. Paul-Boncour n'agit pas, ne va pas à Varsovie et Beck regrette que le voyage projeté n'ait pas pu se faire (30 décembre). Par la suite, „l'Echo de Paris” a insinué que Paul-Boncour redoutait les effets de l'hiver polonais sur ses précieuses cordes vocales. La raison est peut-être tout simplement dans la profonde paralysie de la politique extérieure française en 1933. Quoiqu'il en soit, les relations franco-polonaises ont beaucoup souffert de l'épreuve de la conférence du désarmement.

Uniwersytet w Reims

Maurice Vaïsse

STOSUNKI POLSKO-FRANCUSKIE I KONFERENCJA ROZBROJENIOWA (1932—1934)

W artykule Autor podjął próbę analizy stosunków polsko-francuskich w okresie Konferencji Rozbrojeniowej. Wyróżnia w nich dwa etapy: zacieśnianie więzów, trwające do lata 1932 r. oraz narastanie konfliktu, od drugiej połowy 1932 r. Oparte początkowo na wzajemnym zaufaniu stosunki wynikały ze wspólnoty interesów Polski i Francji. Oba kraje z niepokojem obserwowały niedotrzymywanie przez Niemcy zobowiązań zawartych w klauzulach rozbrojeniowych traktatu wersalskiego.

